



Prestataires de services,
Professions libérales

Allianz **Actif Pro**

Préservez votre activité
quoi qu'il arrive.

www.allianz.fr



Avec vous de A à Z

Allianz 



Allianz 

ASSUREUR OFFICIEL



Avez-vous tout prévu pour votre entreprise ?

Etes-vous prêt pour gérer :

Des réclamations mettant en cause votre responsabilité professionnelle ?

Une erreur de conception, un rapport rendu en retard, un document client perdu... peuvent causer préjudice à votre client, et il serait en droit de réclamer des indemnités.

Aurez-vous la solidité financière suffisante pour y faire face ?

Vous dirigez une agence de publicité et un de vos clients est déçu par les ventes d'un nouveau produit. Il met en cause votre professionnalisme lors de la phase de conception d'une campagne publicitaire. Il vous assigne en réclamant un important manque à gagner par rapport à son business plan.

Quelles seraient les conséquences pour votre réputation professionnelle et le développement de votre activité ?

Vous êtes le dirigeant d'une société de services informatiques et les fichiers d'un client se retrouvent infectés par un virus lors de votre intervention.

De passage dans vos locaux, un client ou un candidat à l'embauche se blesse...

Vous exploitez une salle de sport : un de vos clients tombe dans les vestiaires mal éclairés et se casse une jambe...

Dans tous ces cas, votre responsabilité civile serait mise en cause et vous pourriez être redevable de dommages et intérêts.

Des locaux et biens professionnels endommagés ?

En cas d'incendie, de dégât des eaux important, de vol de vos ordinateurs... pourrez-vous retrouver rapidement une activité normale ?

Avez-vous pensé :

- aux pertes de revenus consécutives à ces dommages ?
- aux pertes de temps et d'argent en cas de litiges professionnels ?

La multirisque professionnelle Allianz Actif Pro

Cette multirisque professionnelle est composée d'un ensemble de garanties essentielles contre les principaux risques que vous encourez dans l'exercice de votre activité. Les options à la carte et les clauses d'adaptation vous permettent d'ajuster vos garanties aux spécificités de votre métier.

Garantie de responsabilité civile professionnelle adaptées à votre activité⁽¹⁾

Cette garantie sert à vous couvrir pour les préjudices subis par vos clients du fait d'une erreur ou d'une faute professionnelle commise accidentellement.

Protection de vos locaux et vos matériels professionnels⁽¹⁾

Que vous exerciez dans vos locaux d'habitation ou des locaux dédiés, il est essentiel de vous assurer en cas de dégâts des eaux, incendie, vol et vandalisme, tempête, grêle, neige et catastrophes naturelles.

Vos revenus professionnels préservés même en cas de sinistre

Sur option, votre assurance vous permettra d'être indemnisé pour les pertes de revenus et/ou des frais supplémentaires engagés pour limiter cette perte de revenus consécutive à un événement garanti au contrat. Vous serez également couvert en cas d'impossibilité d'accès à vos locaux due à un incident dans votre voisinage.

Aide de Mondial Assistance France⁽¹⁾

L'assistance immédiate en cas de sinistre vous aidera à protéger vos locaux et leur contenu ou à transférer votre activité dans un nouveau local.

Protection juridique⁽¹⁾

Reposez-vous sur des experts pour vous défendre en cas de litige professionnel. Si l'affaire est portée en justice, les frais d'avocat sont pris en charge.

Option 1 : Protection Juridique limitée aux litiges concernant vos locaux.

Option 2 : Protection Juridique couvrant l'essentiel des litiges de votre vie professionnelle (locaux, droit du travail,...).

Garantie des Accidents Corporels

Si vous êtes exploitant d'une salle de sport ou d'un centre de loisirs privé pour mineurs (4 - 14 ans), c'est une garantie que vous devez proposer aux participants aux activités.

Vous pouvez compter sur les conseils et le suivi de votre interlocuteur Allianz. Il étudiera avec vous les solutions d'assurance les mieux adaptées à votre activité. Il vous aidera également à mettre en place des mesures de prévention pour la préserver et réduire le coût de votre assurance : télésurveillance, sauvegarde des données,...

Les atouts Allianz Actif Pro

- La **simplicité** : votre devis est établi rapidement et une fois le contrat souscrit, vous ne déclarez votre nouveau chiffre d'affaires que s'il augmente de plus de 15%.
- La **tranquillité** avec la multirisque professionnelle établie en fonction des besoins de votre activité.
- La **modularité** : vous choisissez vos franchises en fonction de votre budget. Vous pouvez même ne souscrire qu'aux garanties de responsabilités civiles et là aussi, choisir⁽²⁾ votre niveau de garanties et de franchises.
- **Jusqu'à 33%⁽³⁾ de réduction la première année de votre installation.**
- Votre **fidélité** sera **récompensée** : Allianz baisse de 50% votre franchise générale⁽⁴⁾ après 2 années d'assurance sans indemnisation, sauf catastrophe naturelle.



L'assurance de votre responsabilité professionnelle dans une multirisque adaptée à votre activité

Allianz Actif Pro vous couvre en cas de dommages causés à un client

La garantie de Responsabilité Civile Professionnelle d'Allianz couvre les indemnités que vous pouvez être condamné à payer en raison de dommages qui résulteraient d'une faute professionnelle de votre part : erreur, omission, négligence ou retard.

Ces préjudices de toute nature (corporels, matériels ou non) peuvent concerner tous les tiers, y compris vos clients et les biens qu'ils vous confient.

Les garanties délivrées tiennent compte de vos obligations professionnelles

Par exemple,

- Les SSII doivent répondre à des obligations de conseil, de confidentialité, de sécurité du produit et des données traitées, de respect des délais et de conformité des résultats. Pour une protection optimum des SSII, Allianz couvre également leur responsabilité civile professionnelle si elle est mise en cause suite à la transmission d'un virus informatique.
- Si vous êtes un professionnel de santé, votre Responsabilité Civile Médicale doit être bien couverte :
 - Sinistres gérés par des spécialistes de la RC Médicale.
 - Prise en charge totale de l'indemnisation des préjudices subis par vos patients si vous en êtes responsable.
 - Réclamations de vos patients prises en compte, jusqu'à 10 ans après votre départ en retraite et/ou la résiliation de votre contrat.

Allianz Actif Pro vous protège aussi en cas d'accident corporel engageant votre responsabilité

Que l'accident ait eu lieu dans vos locaux ou non, la garantie Responsabilité Civile Exploitation vous couvre notamment en cas de dommages causés à des tiers (clients employés, stagiaires et apprentis,...).

Une garantie essentielle pour préserver le développement de votre entreprise, en particulier si vous accueillez de la clientèle, ou si vous avez des salariés. En effet, les dommages corporels peuvent donner lieu à de lourdes indemnisations.

La défense de vos intérêts est également prévue ⁽⁵⁾

En cas de mise en cause de votre responsabilité pénale ou civile dans le cadre de vos activités professionnelles, des juristes vous informent et vous accompagnent dans la mise en œuvre des stratégies de défense les plus efficaces.

Allianz organise la défense de vos intérêts en exerçant les voies de recours et en prenant en charge les honoraires correspondants. Si l'assistance d'un avocat s'avère nécessaire pour une défense pénale, vous avez la liberté de le choisir.



Pour vos bureaux, la multirisque Allianz Actif Pro vous simplifie aussi la vie

Parce que vos locaux pourraient être endommagés par de nombreux événements, Allianz Actif Pro vous protège financièrement en prévoyant une indemnisation en cas de dégâts⁽¹⁾. Vous pourrez alors vous rééquiper, voire transférer votre activité dans de nouveaux locaux.

Faites le point avec votre interlocuteur Allianz pour assurer vos locaux professionnels, y compris les installations et aménagements immobiliers, équipements de climatisation, matériels et mobiliers professionnels.

Garanties en cas de :

- dégâts des eaux,
- incendie,
- tempête, grêle, neige,
- vol, vandalisme (y compris frais de reclassement des archives),
- bris de vitres,
- catastrophes naturelles,
- attentats.

Allianz Actif Pro vous permet également d'être couvert en cas de dommages suite à incendie ou dégâts des eaux dans des locaux temporaires.

Vous disposez de garanties étendues pour votre matériel informatique essentiel à votre activité :

- jusqu'à 10 ordinateurs portables assurés en tous lieux, en cas de bris et de vol,
- remboursement en valeur à neuf de vos micro-ordinateurs portables de moins de 2 ans en cas de bris ou de dommages électriques.

Renforcez votre protection en souscrivant au pack de garanties complémentaires haut de gamme⁽⁶⁾ :

- indemnisation en cas d'activité interrompue du fait de la perte d'archives (informatiques ou non) lors du sinistre garanti au contrat,
- coefficient de vétusté réduit pour vos micro-ordinateurs portables de plus de 2 ans,
- remboursement en valeur à neuf de votre informatique de gestion de moins de 5 ans en cas de bris ou de dommages électriques,
- rééquipement à neuf pour votre mobilier et votre matériel professionnels de moins de 3 ans,
- indemnisation de vos pertes de revenus pendant 24 mois (au lieu de 12),
- doublement de la prise en charge des frais de recherche de fuites.

Professionnels de santé, vous soignez, nous assurons !

Médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, pour exercer sereinement votre activité, choisissez Allianz Actif Pro.

Les garanties essentielles couvrent ⁽¹⁾ votre cabinet, son contenu et votre responsabilité civile professionnelle

Vous bénéficiez de garanties étendues pour votre cabinet avec une indemnisation en valeur de reconstruction à neuf.

Un contrat tout en un avec des options spécifiquement étudiées pour les besoins des professionnels de santé

Parmi les nombreuses options d'Allianz Actif Pro, nous vous recommandons l'option de Protection juridique ainsi que le « Complément Plus » spécial Professionnels de la Santé.

Vous bénéficiez alors de garanties renforcées concernant :

- votre cabinet situé dans vos locaux d'habitation,
- la partie vitrée des négatoscopes et votre lecteur de cartes Vitale en cas de bris,
- l'indemnisation pendant 24 mois (au lieu de 12) de vos frais supplémentaires ou pertes d'exploitation induits par un sinistre survenu à votre cabinet,
- l'indemnisation de votre perte de revenus dès votre 2^e jour d'incapacité de travail suite à accident corporel (au lieu du 8^e jour),
- l'indemnisation de votre perte de revenus en cas de retard dans la reprise de votre activité à la suite d'un séjour à l'étranger et du fait d'une catastrophe naturelle ou de la défaillance d'un voyageur,
- le remboursement des frais de remplacement de votre secrétaire ou assistant dentaire salarié suite à un accident corporel, ...

Médecins généralistes

Nous assurons votre table d'examen, vos instruments médicaux, votre négatoscope...

Vous vous déplacez avec votre matériel médical ?

Nous assurons le bris et le vol de votre matériel professionnel (lecteur de cartes Vitale, ordinateur portable, trousse médicale...).

Y compris pour le matériel logé dans votre véhicule si le coffre a été forcé.

Kinésithérapeutes

Nous assurons votre table de massage, vos appareils de rééducation et de balnéothérapie...

Vous exercez à votre domicile ?

Nous assurons le contenu professionnel se trouvant dans vos locaux d'habitation (matériel professionnel, matériels électriques et/ou électroniques, vos archives...), en fonction des garanties que vous avez souscrites.

Infirmiers en libéral

Allianz Actif Pro vous couvre dans l'exercice de votre profession lors de vos visites à domicile comme au cabinet.

Des évolutions dans votre métier ?

La garantie Responsabilité Civile Professionnelle Médicale vous couvre pour la pratique d'injections du vaccin antigrippal et la prescription de certains dispositifs médicaux tels que les articles pour perfusion à domicile.

(1) Les garanties et options s'exercent dans les conditions prévues au contrat Allianz Actif Pro et ses annexes selon les garanties souscrites. Les garanties de RC Professionnelles sont proposées pour une large sélection d'activités de services.

(2) Les possibilités de modulations des montants de garanties et franchises en RC Professionnelle dépendent de la nature de l'activité exercée.

(3) Réduction accordée en 2013 hors activités immobilières, de tourisme et hors auto-entrepreneurs qui bénéficient déjà de réductions spécifiques.

(4) Sous réserve que vous ayez opté pour une franchise générale « Dommages aux biens » d'au moins 380 € depuis la souscription.

(5) Garantie Défense Pénale et Recours Suite à Accident.

(6) Ces garanties s'exercent dans les conditions prévues à l'annexe garanties « Complément Plus ».

La solution :
Allianz Actif Pro

Gagnez du temps et de la tranquillité d'esprit, grâce à un contrat modulaire⁽¹⁾ qui couvre l'ensemble de vos besoins d'assurance, d'assistance et de protection juridique.



Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros.
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.
542 110 291 RCS Paris.

www.allianz.fr



Mondial Assistance France

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 584 076,86 euros.
490 381 753 RCS Paris.
Siège social : 54, rue de Londres - 75008 Paris.
Société de courtage en assurances. Inscription ORIAS 07 026 669.

www.mondial-assistance.fr



Protexia France

Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 1 895 248 euros.
Siège social : Tour Neptune - 20, place de Seine
La Défense 1 - 92400 Courbevoie.
382 276 624 RCS Paris.

www.protexia.fr

